

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04512

Numéro SIREN : 532 848 090

Nom ou dénomination : 17 JUIN FICTION

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2018 sous le numéro de dépôt 85539

17 JUIN FICTION

Société par actions simplifiée au capital de 7.500 euros
Siège social : 205, rue Jean-Jacques Rousseau – 92130 Issy-les-Moulineaux
532 848 090 RCS Nanterre

(La « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 20 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt juin,
A dix-sept heures quarante.

La société 17 JUIN DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital 1.359.064 € dont le siège social est situé 205 rue Jean-Jacques Rousseau – 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée sous le numéro 487 715 088 RCS Nanterre,

Associée unique de la société 17 JUIN FICTION, dont les principales caractéristiques figurent en entête, titulaire de l'intégralité des 750 actions et droits de vote y afférent composant le capital social de ladite Société,

Représentée par son Président, la société NEWEN STUDIOS, elle-même représentée par Madame Bibiane Godfroid.

1. APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Sur demande du Président de la Société, l'associée unique a été convoquée à l'effet d'adopter les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

.....
- *Reconstitution des capitaux propres de la Société,*
.....

- *Pouvoirs pour les formalités.*

2. APRES AVOIR CONSTATE QUE :

- Le cabinet Mazars, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé,
- Les membres du comité d'entreprise de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés,

- L'ensemble des documents prévus dans le cadre de la réunion par la loi et les statuts de la Société, ont été communiqués à l'associée unique, ou tenus à sa disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par lesdits textes,

Adopte les décisions suivantes :

SIXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, constate que les capitaux propres de la Société sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.

HUITIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé par l'associée unique.

17 JUIN DEVELOPPEMENT

Associée unique

Représentée par son Président,
la société NEWEN STUDIOS

Représentée par Madame Bibiane Godfroid

